



16.01.2018

Paquet d'ordonnances environnementales du printemps 2018 – 1^{ère} partie

Rapports présentant les résultats de la procédure de consultation
(13 avril 2017 – 26 juillet 2017)

N° de référence: Q432-1737

1 Introduction

À la suite de l'entrée en vigueur de la modification de la loi sur la procédure de consultation et de l'ordonnance sur la procédure de consultation le 1^{er} avril 2016, l'OFEV a décidé de regrouper à l'avenir les modifications d'ordonnances du Conseil fédéral en deux paquets annuels (printemps et automne).

Le département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a ouvert la procédure de consultation sur la modification de cinq ordonnances le 13 avril 2017. Cette dernière s'est achevée le 26 juillet 2017. Le délai a été prolongé au 23 août 2017 pour les cantons.

Suite au prolongement du délai imparti aux cantons, il a été décidé de partager le paquet en deux. Les deux ordonnances devant impérativement entrer en vigueur le 1^{er} avril 2018 font l'objet du présent rapport, à savoir :

- l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB ; RS 814.41) : en exécution de la motion 15.4092 Lombardi « Routes. Mesures de protection contre le bruit à partir de 2018 », et
- l'ordonnance sur les parcs d'importance nationale (ordonnance sur les parcs, OParcs ; RS 451.36).

La deuxième partie du paquet d'ordonnances contiendra la modification des ordonnances suivantes et fera l'objet ultérieurement d'un rapport séparé :

- l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux ; RS 814.201) et
- l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair ; RS 814.318.142.1), incluant également la modification de l'ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique d'installations, de véhicules et d'appareils fabriqués en série (ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique, OEEE ; RS 730.02).

2 Rapport sur les résultats de la procédure de consultation de la révision de l'ordonnance sur la protection contre le bruit

2.1 Contexte

L'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB : RS 814.41) est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1987. Il existe depuis cette date l'obligation d'assainir les routes afin de diminuer le bruit émis par celles-ci, dans le but de respecter les valeurs limites définies dans l'OPB (Annexe 3).

La modification de l'OPB entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008 a concrétisé l'octroi des subventions fédérales à l'assainissement et aux mesures d'isolation acoustique des routes (principales et autres) existantes. Depuis lors, les subventions sont versées avec la conclusion de conventions-programmes entre la Confédération et l'autorité cantonale compétente. Le versement de ces subventions fédérales s'arrête à l'échéance du délai d'assainissement pour les autres routes, soit selon l'art. 17 OPB au 31 mars 2018.

En adoptant la motion Lombardi 15.4092 « Routes. Mesures de protection contre le bruit à partir de 2018 », le Parlement (accepté par le conseil des Etats le 15.03.2016 ; accepté par le conseil national le 12.09.2016) a chargé le Conseil Fédéral de prendre les mesures administratives et législatives nécessaires pour garantir que les projets de réduction du bruit émis par les routes, qui font l'objet d'une convention-programme avec la Confédération, d'ici au 31 mars 2018 bénéficient de subventions fédérales même s'ils ne sont réalisés qu'après 2018.

2.2 Avis reçus

Au total, 48 prises de positions relatives aux modifications proposées de l'OPB nous sont parvenues. Il s'agit en premier lieu des 26 cantons et des deux associations faitières des communes (UVS et ACS) et de la ville de Zürich. Deux partis politiques ont pris position, le parti socialiste suisse et le parti des Verts.

Nous avons également reçu les réponses de 17 organisations invitées à le faire ainsi que d'une organisation supplémentaire, non explicitement invitée. Une organisation invitée à prendre position y a renoncé (AEAI).

2.3 Résultats de la procédure de consultation

2.3.1 Appréciation d'ensemble du projet

Les 48 prises de positions reçues acceptent les propositions prévues, soit intégralement, soit partiellement. La modification proposée de l'art. 48a de l'OPB soulève le refus d'un parti et de cinq organisations environnementales. Aucun participant à la consultation n'a rejeté la révision en bloc.

2.3.2 Appréciation détaillée du projet

Les cantons

Les 26 cantons ont répondu à la consultation et y ont répondu favorablement. Huit cantons (TG, GE, JU, SG, SZ, ZG, UR, GL) acceptent les modifications sans remarque.

Deux cantons (LU, OW) acceptent les modifications en demandant une augmentation des moyens financiers mis à disposition jusqu'en 2022 dans le cadre de cette révision.

Dix cantons (VD, NW, AR, AG, BS, AI, GR, TI, ZH, FR) acceptent les modifications en demandant explicitement la mise en place d'une solution adaptée pour pérenniser les subventions fédérales pour l'assainissement des autres routes après 2022 dans le cadre du « Plan de mesures pour diminuer les nuisances sonores » issu du postulat Barazzone 15.3840 du 14 septembre 2015.

Six cantons (VS, NE, BE, SO, SH, BL) acceptent les modifications en demandant à la fois une augmentation des moyens financiers mis à disposition jusqu'en 2022 et la mise en place d'une solution adaptée pour pérenniser les subventions fédérales pour l'assainissement des autres routes après 2022 dans le cadre du « Plan de mesures pour diminuer les nuisances sonores » issu du postulat Barazzone 15.3840 du 14 septembre 2015.

Quatre cantons ont fait des remarques particulières :

- VD demande la suppression de l'al. 3 de l'art. 21.
- TI demande une modification de l'al. 3 de l'art. 21 (2022 remplacé par 2026) ainsi que le renoncement de la confédération au remboursement de l'argent non utilisé à la fin de l'année 2022.
- NE et VS demandent à ce que l'équité dans la distribution des subventions soit préservée pour les cantons confrontés à des altitudes ne permettant pas la pose de revêtements phono-absorbants.

Les villes et les organisations

L'ACS, Auto Suisse, l'UPSA, ECOSWISS, la CCE, le SAB, les mfe et la FMH acceptent les modifications sans remarque.

La ville de Zürich ainsi que le CercleBruit acceptent les modifications en demandant à la fois une augmentation des moyens financiers mis à disposition jusqu'en 2022 et la mise en place d'une solution adaptée pour pérenniser les subventions fédérales pour l'assainissement des autres routes après 2022 dans le cadre du « Plan de mesures pour diminuer les nuisances sonores » issu du postulat Barazzone 15.3840 du 14 septembre 2015.

L'UVS, le PS, la CFLB et l'APF acceptent les modifications en demandant explicitement la mise en place d'une solution adaptée pour pérenniser les subventions fédérales pour l'assainissement des autres routes après 2022 dans le cadre du « Plan de mesures pour diminuer les nuisances sonores » issu du postulat Barazzone 15.3840 du 14 septembre 2015.

Les Verts, Birdlife, Greenpeace, ProNatura, l'ACS et le WWF acceptent les modifications sous condition :

- l'art. 21, al. 1 et al. 3 et l'art. 23, al. 3 sont acceptés pour autant que l'art. 24, al. 2 soit modifié en réduisant les subventions allouées pour les fenêtres anti-bruit (100 CHF par fenêtre au lieu de 400 CHF actuellement)
- l'art. 48a n'est pas supprimé mais modifié en impliquant un paiement en retour des subventions au 31 décembre 2022 si à cette date les projets ne sont pas menés à terme ou si les coûts n'ont pas été transmis à l'OEFV

L'Aefu estime que le problème des personnes touchées par un bruit routier excessif n'a pas été jusqu'ici suffisamment pris au sérieux par les cantons. Un non-respect du délai de 2022 doit engendrer une sanction de la confédération à travers une réduction des contributions globales et des subventions dans les projets d'agglomération. Elle accepte les modifications sous condition :

- l'art. 21, al. 1 et l'art. 22, al. 1 et al.2, let. b sont modifiés de sorte que les mesures qui ne luttent pas contre le bruit à la source ne puissent être subventionnées (le terme « mesures d'isolation acoustique » est supprimé)
- l'art. 48a est modifié et exige la réduction de vitesse à 30km/h de tous les tronçons non encore assainis au 31.12.2023 (une année de délai après l'expiration des subventions) jusqu'à assainissement par une autre mesure à la source

L'USP accepte la modification en mettant en avant l'amélioration du bien-être des animaux avec une protection efficace contre le bruit routier. De plus, elle souligne l'importance de la remise en état, qualitativement et financièrement, des surfaces touchées par les travaux, en particulier les surfaces d'assolement.

2.3.3 Appréciation de la mise en œuvre

2.3.3.1 Avis des cantons

Les cantons sont unanimes et d'avis que les modifications de l'OPB proposées peuvent et doivent être mises en œuvre afin d'assurer la protection du plus grand nombre de personnes contre un bruit routier excessif jusqu'en 2022. Certains soulignent toutefois l'importance des moyens financiers à disposition qui semblent être trop faibles pour assurer un financement de toutes les mesures dans tous les cantons d'ici à 2022.

Il est cependant, pour les cantons, plus important encore que le système de subventions soit pérennisé après 2022 (le bruit routier est devenu une tâche permanente) dans le cadre de la mise en place du « Plan de mesures pour diminuer les nuisances sonores » issu du postulat Barazzone 15.3840 du 14 septembre 2015. Ceci afin de réduire significativement le nombre de personnes soumises à un bruit routier excessif.

2.3.3.2 Avis des villes et des communes

De même, les villes et les communes sont également d'avis que les modifications proposées peuvent et doivent être mises en œuvre afin d'assurer la protection du plus grand nombre de personnes contre un bruit routier excessif jusqu'en 2022.

En particulier, la ville de Zürich demande de plus grands moyens financiers jusqu'à 2022 et les villes par leur association demandent que le système de subventions soit pérennisé après 2022 (le bruit routier est devenu une tâche permanente) dans le cadre de la mise en place du « Plan de mesures pour diminuer les nuisances sonores » issu du postulat Barazzone 15.3840 du 14 septembre 2015. Ceci afin de réduire significativement le nombre de personnes soumises à un bruit routier excessif.

3 Rapport sur les résultats de la procédure de consultation de la révision de l'ordonnance sur les parcs d'importance nationale

3.1 Contexte

La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN ; RS 451) prévoit, à l'art. 23e, trois catégories de parcs d'importance nationale – parcs nationaux, parcs naturels régionaux et parcs naturels périurbains –, qu'elle précise aux articles 23f, 23g et 23h. Les exigences correspondantes sont fixées au chapitre 3 de l'ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs ; RS 451.36).

L'OParcs a établi un cadre juridique incitant la population et les entreprises des régions qui s'y prêtent à créer et à gérer des parcs d'importance nationale. Elle règle l'octroi des aides financières globales de la Confédération pour les parcs d'importance nationale et l'attribution des labels protégés dans la mesure où les exigences fixées sont respectées.

3.1.1 Motifs et éléments essentiels de la révision

L'évolution des projets de parcs en Suisse montre que certains territoires peuvent remplir les exigences de parcs nationaux seulement en se développant dans une dimension transfrontalière. C'est le cas d'unités naturelles et paysagères qui sont traversées par une frontière nationale. Cette évolution est évidente aussi au niveau mondial et européen, où des efforts sont faits par plusieurs États pour rendre possible la reconnaissance de parcs transfrontaliers.

L'actuelle forme de l'OParcs ne permet pas de créer un parc national transfrontalier. À cette fin, il est nécessaire de modifier l'art. 16 de l'OParcs. Cette modification permettrait aux régions et aux cantons de créer des parcs nationaux à dimension transfrontalière et à la Confédération de pouvoir les reconnaître au moyen de l'attribution du label « Parc » pour la partie située en Suisse. Il est nécessaire, à ce titre, que la qualité de la partie du parc se trouvant sur le territoire d'un pays voisin soit elle aussi équivalente à celle définie dans l'OParcs. Les exigences à remplir par catégorie de parcs restent inchangées.

Par ailleurs, cette révision doit permettre d'adapter certaines dispositions de l'OParcs aux bases légales et aux conditions cadres qui ont évolué.

3.2 Avis reçus

Au total, 22 cantons, un parti politique et 22 organisations ou associations ont pris position sur la révision de l'OParcs.

3.3 Résultats de la procédure de consultation

3.3.1 Appréciation d'ensemble du projet

Tous les cantons ayant participé à la consultation approuvent la présente révision. Le PS, seul parti politique à avoir pris position, soutient fortement la révision. La très large majorité des organisations s'est exprimée positivement sur la révision. Seules quatre organisations (AéCS, ASE, ASA, et FSDC) la rejettent. Ces dernières ne sont pas favorables à la modification de l'art. 17 telle que proposée, mais ne s'opposent pas aux autres propositions de modifications.

Les modifications des articles suivants ont été acceptées sans oppositions, mais avec des propositions d'amélioration soit du texte de l'ordonnance, soit du rapport explicatif : art. 16 (qui permet la création des parcs nationaux transfrontaliers), le texte français de l'art. 24 et l'art. 28 (qui vise à intégrer le Réseau des parcs suisses en tant qu'organisation faitière).

La modification des articles liés à la mise à jour des règles sur l'aviation civile dans la zone centrale des parcs nationaux est en général jugée positivement, mais des oppositions demeurent de la part des associations (voir plus haut).

3.3.2 Appréciation détaillée du projet

3.3.2.1 Art. 16, al. 3bis

La modification de cet article vise à permettre la création et la gestion sur le long terme de parcs nationaux transfrontaliers. Aucune opposition n'est à signaler. Par contre, certains participants demandent l'élargissement du principe à d'autres catégories de parcs.

Critiques sur la règle selon laquelle au maximum la moitié de la zone centrale peut être située à l'étranger

Le canton de ZG et ECO SWISS remarquent que le concept contenu dans le rapport explicatif selon lequel au moins la moitié de la zone centrale doit se situer sur le territoire suisse ne permettrait pas la création de parcs nationaux transfrontaliers si les pays limitrophes devaient le suivre aussi dans leur législation. L'Académie suisse fait remarquer aussi que cette règle pourrait poser des problèmes lors d'un éventuel élargissement de la zone centrale dans le pays limitrophe. Le WSL est aussi très critique par rapport à cette règle et à sa possible application. Le CAS et l'ASGM critiquent également cette disposition dans le sens qu'elle pourrait être difficilement acceptée par les pays limitrophes.

Demande d'appliquer cette possibilité aussi aux autres catégories de parc, notamment les parcs naturels régionaux

Le canton du VS demande que cette possibilité soit ouverte aussi pour les Parcs naturels régionaux. Académie suisse et le WSL demandent que cette règle soit aussi utilisée pour les Réserves de Biosphère.

Autres demandes

L'UBE et l'AG Berggebiet demandent que les règles du droit suisse soient appliquées aussi sur le territoire des états limitrophes et que les financements soient proportionnels à la surface située en Suisse. Le WSL demande plus d'éclaircissement sur l'application du label « produit » dans le cadre d'un parc transfrontalier aussi au vu des dernières expertises de droit dans ce domaine.

3.3.2.2 Art. 17, al. 1, let. cbis

Il s'agit d'une adaptation faisant suite à la révision du 1er septembre 2014 de l'Ordonnance sur le décollage et l'atterrissage d'aéronefs en dehors des aérodromes (Ordonnance sur les atterrissages en campagne, OSAC ; RS 748.132.3)

Tous les cantons qui se sont exprimé sur cette adaptation (20) l'ont soutenue, le canton de SO propose de l'étendre aux véhicules volants sans occupants et les cantons d'AG et d'AI d'élargir cette adaptation aussi aux zones centrales des parcs périurbains. La plupart des organisations saluent cette révision. L'Académie suisse et le WSL sont favorables à cette adaptation mais soulignent que les activités de recherche dans les zones centrales peuvent bénéficier de l'utilisation de véhicules sans occupants. Six organisations (AéCS, ASEA, SHA, FSDC, AEROSUISSE et ASA) sont opposées à cette révision et demandent que l'interdiction ne soit pas totale et que les activités importantes liées par exemple au sauvetage de personnes soient permises. Enfin l'UBE, le SAB et l'AG Berggebiete s'opposent à cette adaptation parce qu'ils sont fondamentalement contre de nouvelles interdictions dans les zones centrales.

3.3.2.3 Art. 17, al. 4

Cet article concerne la coordination avec la modification de l'art. 61 de l'ordonnance sur l'infrastructure aéronautique (OSIA ; RS 748.131.1)

Tous les cantons qui se sont exprimés sur cette adaptation (20) l'ont soutenue. Toutes les associations qui se sont exprimées sur cette adaptation la soutiennent. L'UBE, le SAB et l'AG Berggebiete demandent que cette règle soit étendue aussi aux zones centrales des réserves de biosphère. Le canton de SO demande que cette règle soit aussi valable pour les zones

centrales des parcs périurbains. Le WSL et l'Académie suisse demandent d'étendre cette règle aussi aux véhicules volants sans occupant.

3.3.2.4 Art. 24, let. b

Il s'agit d'une correction de la version française de l'article.

Tous les participants qui se sont exprimés sur cette adaptation l'ont soutenue. Le canton de VD soutient la correction mais propose une version modifiée.

3.3.2.5 Art. 28, al. 3

Cette adaptation permet à l'OFEV de confier directement au Réseau des parcs suisses des tâches concernant le transfert de connaissances et la collaboration entre les parcs.

Tous les cantons et les organisations ayant pris position sur cette adaptation la soutiennent et la saluent. Le WSL et l'Académie suisse demandent qu'une exception soit faite pour la coordination des activités de recherche

3.3.2.6 Autres demandes et remarques

Le canton de VD et le Réseau des parcs suisses demandent que l'art 23 al. 1 let a qui définit les règles nécessaires pour la garantie de la libre évolution de la nature dans la zone centrale des parcs naturels périurbains soit complété avec une exception pour les chevaux montés.

Le canton de LU demande d'étudier la possibilité d'introduire une quatrième catégorie de parcs qui puisse être adaptée aux Réserves de la Biosphère de l'UNESCO. Le WSL et l'Académie suisse demandent que les Réserves de Biosphère de l'UNESCO soient mieux prises en compte dans une éventuelle prochaine révision de l'OParcs pour tenir compte de la Réserve de Biosphère Val Müstair – Parc national suisse et du projet parc national du Locarnese. L'UBE et l'AG Berggebiete demandent d'introduire une nouvelle catégorie pour les Réserves de Biosphère dans l'OParcs dès la présente révision. Le Réseau des parcs suisses enfin demande de tenir compte des Réserves de Biosphère de l'UNESCO, sans pour autant créer une nouvelle catégorie de parcs.

Le canton du TI demande d'adapter l'art. 18 pour mieux définir le caractère transnational de la zone périphérique des parcs nationaux.

Le canton des GR demande de modifier l'art. 19 de façon à ce que le territoire des parcs naturels régionaux soit défini par des critères liés à la nature et à la topographie.

Le Réseau des parcs suisses demande une modification de l'art. 13 de l'OParcs pour que l'organisme qui certifie le respect des conditions d'attribution du label parc ne soit plus un organisme de certification accrédité pour le champ d'application de l'OParcs selon l'art. 14 de l'ordonnance sur l'accréditation et la désignation (OAccD ; RS 946.512), mais un organisme reconnu de la branche du champ d'application de l'OParcs.

Le CAS et l'ASGM demandent que l'art 17 al. 1 de l'OParcs soit modifié pour permettre de sortir des sentiers dans les zones centrales des parcs nationaux dans des zones alpines et de haute montagne.

Le WSL et l'Académie suisse demandent de modifier les articles liés à la définition et à la surface de la zone centrale d'un parc naturel périurbain pour permettre un plus grand nombre de candidatures.

3.3.3 Appréciation de la mise en œuvre

3.3.3.1 Avis des cantons

Les cantons sont d'avis que la mise en œuvre de cette révision est importante pour adapter les bases légales à la réalité actuelle des parcs d'importance nationale et que cela ne posera aucun problème de mise en œuvre. .

3.3.3.2 Avis d'autres organes d'exécution

Tous les organes de gestion des parcs d'importance nationale et leur organisation faitière (Réseau des parcs suisses) sont de l'avis que la mise en œuvre de cette révision est nécessaire pour adapter les bases légales à la réalité actuelle des parcs d'importance nationale. L'UBE s'oppose à l'adaptation de l'art. 17, al. 1, let. c^{bis}. Ces organes n'ont signalé aucune difficulté pour la mise en œuvre de l'ordonnance révisée.

4 Annexe : Liste des participants à la consultation

Abréviations utilisées dans le rapport	Participants à la consultation	OEaux	OPair-OEne	OPB	OParcs
Kantone Cantons Cantoni					
AG	Aargau	X	X	X	X
AI	Appenzell Innerrhoden	X	X	X	X
AR	Appenzell Ausserrhoden	X	X	X	X
BE	Bern	X	X	X	X
BL	Basel-Landschaft	X	X	X	X
BS	Basel-Stadt	X	X	X	
FR	Fribourg	X	X	X	
GE	Genève	X	X	X	X
GL	Glarus	X	X	X	X
GR	Graubünden		X	X	X
JU	Jura	X	X	X	X
LU	Luzern	X	X	X	X
NE	Neuchâtel	X	X	X	X
NW	Nidwalden	X	X	X	X
OW	Obwalden	X	X	X	X
SG	St. Gallen	X	X	X	X
SH	Schaffhausen	X	X	X	
SO	Solothurn	X	X	X	X
SZ	Schwyz	X	X	X	X
TG	Thurgau	X	X	X	X
TI	Tessin	X	X	X	X
UR	Uri	X	X	X	X
VD	Vaud	X	X	X	X
VS	Valais	X	X	X	X
ZG	Zug	X	X	X	X
ZH	Zürich	X	X	X	

Abréviations utilisées dans le rapport	Participants à la consultation	OEaux	OPair-OEne	OPB	OParcs
Kantonale Konferenzen und Vereinigung Conférences et associations intercantionales Conferenze e associazioni intercantionali					
CercI'Air	Schweiz. Gesellschaft der Lufthygiene-Fachleute <i>Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air</i> Società svizzera dei responsabili della protezione dell'aria		X		
CercleBruit	Cercle Bruit Schweiz <i>Cercle Bruit Suisse</i> Cercle Bruit Svizzera			X	
KVV CCE CCA	Konferenz der Vorsteher der Umweltschutzämter <i>Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement</i> Conferenza dei capi dei servizi per la protezione dell'ambiente della Svizzera	X	X	X	
JFK CSF CCP	Jagd- und Fischereiverwalterkonferenz <i>Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche</i> Conferenza dei servizi della caccia e della pesca				X
Politische Parteien Partis politiques Partiti politici					
CVP PDC PPD	Christlichdemokratische Volkspartei <i>Parti démocrate-chrétien</i> Partito popolare democratico		X		
Grüne Les Verts I Verdi	Grüne Partei der Schweiz <i>Parti écologiste suisse</i> Partito ecologista svizzero		X	X	
SP PS	Sozialdemokratische Partei der Schweiz <i>Parti socialiste suisse</i>	X	X	X	X

Abréviations utilisées dans le rapport	Participants à la consultation	OEaux	OPair-OEne	OPB	OParcs
PS	Partito Socialista Svizzero				
Dachverbände der Gemeinden, Städte und Berggebiete und Gemeinden Associations faitières des communes, des villes et des régions de montagnes Associazioni mantello die Comuni, delle Città et delle regioni di montagna					
AG Berggebiet	AG Berggebiet c/o Solidaritätsfond Luzerner Bergbevölkerung				X
Stadt Winterthur <i>Ville de Winterthour</i>	Fachstelle Umwelt, Stadt Winterthur <i>Ville de Winterthour</i>		X		
SAB SAB SAB	Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete <i>Groupement suisse pour les régions de montagnes</i> Gruppo svizzero per le regioni di montagna		X	X	X
SGV ACS ACS	Schweizerischer Gemeindeverband <i>Association des Communes Suisses</i> <i>Associazione dei Comuni Svizzeri</i>			X	
SSV UVS UCS	Schweizerischer Städteverband <i>Union des villes suisses</i> Unione delle città svizzere	X	X	X	X
Stadt Zürich <i>Ville de Zürich</i>	Umwelt- und Gesundheitsschutz, Stadt Zürich <i>Ville de Zürich</i>		X	X	
Wirtschaftsverbände / Vertreter Industrie und Gewerbe Associations économiques / représentants de l'industrie et de l'artisanat Associazioni economiche / rappresentanti dell'industria e dell'artigianato					
AEROSUISSE AEROSUISSE	Dachverband der schweiz. Luft- und Raumfahrt <i>Fédération faitière de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses</i>				X
AGVS UPSA UPSA	Auto Gewerbe Verband Schweiz <i>Union professionnelle suisse de l'automobile</i> Unione professionale svizzera dell'automobile			X	

Abréviations utilisées dans le rapport	Participants à la consultation	OEaux	OPair-OEne	OPB	OParcs
auto-schweiz <i>auto-suisse</i>	Vereinigung Schweizer Automobil-Importeure <i>Association importateur</i>			X	
Bauenschweiz <i>constructionsuisse</i> costruzionevizzera	Dachorganisation der Schweizer Bauwirtschaft <i>Organisation nationale de la construction</i> Organizzazione nazionale della costruzione		X		
BWSO	Bürgergemeinden und Waldeigentümer Verband Kanton Solothurn		X		
Carbura <i>Carbura</i> Carbura	Schweiz. Pflichtlagerorganisation für flüssige Treib- und Brennstoffe <i>Organisation suisse de stockage obligatoire pour carburants et combustibles liquides</i> Organizzazione svizzera di scorte obbligatorie di prodotti petroliferi		X		
cemsuisse <i>cemsuisse</i> cemsuisse	Verband der Schweizerischen Cementindustrie <i>Association suisse de l'industrie du ciment</i> Associazione svizzera dell'industria del cemento		X		
CP	Centre Patronal		X		
ECO SWISS <i>ECO SWISS</i>	Die Umweltschutzorganisation der Schweizer Wirtschaft <i>L'organisation de protection de l'environnement de l'économie suisse</i>	X	X	X	X
ERThun	Entwicklungsraum Thun		X		
EUROMOT	The European Association of Internal Combustion Engine Manufacturers		X		
EV <i>UP</i>	Erdöl-Vereinigung <i>Union pétrolière</i>		X		
feusuisse <i>feusuisse</i>	Verband für Wohnraumfeuerungen, Plattenbeläge und Abgassysteme <i>Association des poêliers-fumistes, carreleurs et conduits de fumée</i>		X		
GebäudeKlima	Schweizerischer Branchenverband für Heizungs-, Lüftungs- und Klimatechnik		X		

Abréviations utilisées dans le rapport	Participants à la consultation	OEaux	OPair-OEne	OPB	OParcs
<i>ImmoClimat</i>	<i>Association suisse de techniques de chauffage, d'aération et de climatisation</i>				
GHP	Genossenschaft Holznutzung Pfannenstiel		X		
GrHO	Graubünden Holz		X		
HeGR	Holzenergie Graubünden		X		
HELU	Holzenergie Luzern		X		
HeS	Holzenergie Schweiz <i>Energie-bois Suisse</i> Energia legno Svizzera		X		
HEV APF APC	Hauseigentümerversband Schweiz <i>Association Suisse des Propriétaires Fonciers</i> Associazione Svizzera dei proprietari Fondiari		X	X	
HIS IBS	Holzindustrie Schweiz <i>Industrie du bois Suisse</i>		X		
HKBB	Handelskammer beider Basel	X			
HW-R	Holzenergie Werdenberg-Rheintal		X		
Infra	Infra Suisse		X		
InfraWatt <i>InfraWatt</i> InfraWatt	Verein InfraWatt <i>Association InfraWatt</i> Associazione InfraWatt	X	X		
JardinSuisse <i>JardinSuisse</i> JardinSuisse	Unternehmerverband Gärtner Schweiz <i>Association suisse des entreprises horticoles</i> Associazione svizzera imprenditori giardinieri		X		
La Forestière	La Forestière, société coopérative. Association vaudoise des propriétaires de forêts		X		
LBV	Luzerner Bäuerinnen und Bauernverband		X		
Lignum <i>Lignum</i> Lignum	Holzwirtschaft Schweiz <i>Economie suisse du bois</i> Economia svizzera del legno		X		

Abréviations utilisées dans le rapport	Participants à la consultation	OEaux	OPair-OEne	OPB	OParcs
Luftunion <i>Luftunion</i>	Schweiz. Gesellschaft für Lufthygiene-Messung <i>Société suisse pour la mesure de la qualité de l'air</i>		X		
ÖS	Genossenschaft Ökostrom Schweiz		X		
PROHOLZ LU	PROHOLZ lignum Luzern		X		
Prométerre	Association vaudoise de promotion des métiers de la terre		X		
proPellets.ch	proPellets.ch		X		
SBLV <i>USPF</i> USDGR	Schweiz. Bäuerinnen- und Landfrauenverband <i>Union Suisse des paysannes et des femmes rurales</i> Unione Svizzera delle donne contadine e rurale				X
SBV/USP <i>USP</i> USC	Schweizer Bauernverband <i>Union Suisse des Paysans</i> Unione Svizzera dei Contadini		X	X	
SBV/SSE <i>SSE</i> SSIC	Schweizerischer Baumeisterverband <i>Société suisse des entrepreneurs</i> Società svizzera degli impresari-costruttori		X		
SBV/ASGM <i>ASGM</i>	Schweizer Bergführerverband <i>Association Suisse des guides de montagnes</i>				X
scienceindustrie	scienceindustries Switzerland, Wirtschaftsverband Chemie Pharma Biotech <i>scienceindustries Switzerland, Association des Industries Chimie Pharma Biotech</i> scienceindustries, associazione economica per la chimica, la farmaceutica e la biotecnologia	X	X		
SELVA	Verband der Waldeigentümer Graubünden		X		
SFIH <i>FSIB</i>	Holzfeuerungen Schweiz <i>Chauffage au bois Suisse</i>		X		
SGBV	St. Galler Bauernverband		X		
SGV	Schweizerischer Gewerbeverband		X		

Abréviations utilisées dans le rapport	Participants à la consultation	OEaux	OPair-OEne	OPB	OParcs
USAM USAM	<i>Union suisse des arts et métiers</i> Unione svizzera delle arti e mestieri				
SKMV ASMR ASMS	Schweizerischer Kaminfegermeister-Verband <i>Association suisse des maîtres ramoneurs</i> Associazione svizzera dei maestri spazzacamini		X		
SMI SMI SMI	Schweizerische Mischgutindustrie <i>Industrie suisse des enrobés bitumineux</i> Industria svizzera delle miscele bituminose		X		
SMP PSL PSL	Genossenschaft Schweizer Milchproduzenten <i>Producteurs suisses de lait</i> Produttori svizzeri di latte		X		
SNV SNV	Schweizerische Normen-Vereinigung <i>Association Suisse de Normalisation</i>		X		
SOBV	Solothurner Bauernverband		X		
SVFB ASEA	Schweizerischer Verband Flugtechnischer Betriebe <i>Association suisse des entreprises aérotechniques</i>				X
SVGW SSIGE SSIGA	Schweizerischer Verein des Gas- und Wasserfaches <i>Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux</i> Società svizzera dell'industria del gas e delle acque		X		
SVLT ASETA	Schweizerischer Verband für Landtechnik <i>Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture</i>		X		
SVZD FSDC	Schweizerischer Verband Ziviler Drohnen <i>Fédération Suisse des drones civils</i>				X
Swiss Engineering <i>Swiss Engineering</i> Swiss Engineering	Swiss Engineering STV <i>Swiss Engineering UTS</i> Swiss Engineering ATS	X			
Swiss Textiles	Textilverband Schweiz		X		

Abréviations utilisées dans le rapport	Participants à la consultation	OEaux	OPair-OEne	OPB	OParcs
	<i>Fédération textile Suisse</i>				
SWISSISOL	Vereinigung schweizerischer Hersteller von Isolier-Mineralfasern		X		
swissmem	swissmem		X		
Swissnuclear <i>Swissnuclear</i>	Fachgruppe Kernenergie der swisselectric <i>Section énergie nucléaire de swisselectric</i>	X	X		
Swissoil	Swissoil		X		
V3E	Verband Effiziente Energie Erzeugung		X		
VFS	Verband Fernwärme Schweiz <i>Association chauffage à distance Suisse</i>	X			
VSF ASA ASA	Verband Schweizer Flugplätze <i>Association Suisse des aérodromes</i> Associazione Svizzera degli aerodromi				X
VSKF ASCC	Verband Schweizerischer Feuerungskontrolleurinnen und Feuerungskontrolleure <i>Association suisse des contrôleuses et contrôleurs de combustion</i>		X		
VSG ASIG ASIG	Verband der schweizerischen Gasindustrie <i>Association suisse de l'industrie gazière</i> Associazione svizzera dell'industria del gas		X		
VSSM	Verband Schweizerischer Schreinermeister und Möbelfabrikanten		X		
VTL	Verband Thurgauer Landwirtschaft		X		
VUOG	Verband freier Unternehmer Feuerungs- und Wärmetechnik		X		
WaldLuzern	Verband der Waldeigentümer Kanton Luzern		X		
WaldSchweiz <i>ForêtSuisse</i>	Verband der Waldeigentümer <i>Association des propriétaires forestiers</i>		X		
WaldZug	Verband der Waldeigentümer Kanton Zug		X		
WKK-Fachverband	Schweizerischer Fachverband für Wärmekraftkopplung		X		
Umweltverbände Associations environnementales					

Abréviations utilisées dans le rapport	Participants à la consultation	OEaux	OPair-OEne	OPB	OParcs
Associazioni ambientaliste					
AeFU MfE MpA	Ärztinnen und Ärzte für Umweltschutz <i>Médecins en faveur de l'Environnement</i> Medici per l'Ambiente	X	X	X	
Aqua Viva	Aqua Viva	X			
BirdLife	BirdLife Schweiz		X	X	X
Greenpeace <i>Greenpeace</i> Greenpeace	Greenpeace Schweiz <i>Greenpeace Suisse</i> Greenpeace Svizzera	X	X	X	X
Pro Natura	Pro Natura	X	X	X ¹	X
PUSCH <i>PUSCH</i>	Praktischer Umweltschutz Schweiz <i>L'environnement en pratique</i>				X
sl fp	Stiftung Landschaftsschutz Schweiz <i>Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage</i>		X		
WWF <i>WWF</i> WWF	WWF Schweiz <i>WWF Suisse</i> WWF Svizzera	X	X	X	
Gesundheitsorganisationen Organisations du domaine de la santé Organizzazioni del settore sanitario					
aha ! <i>aha !</i> aha !	aha! Allergiezentrum Schweiz <i>aha! Centre d'allergie suisse</i> aha! Centro allergie svizzera		X		
FMH <i>FMH</i> FMH	Verbindung der Schweizer Ärztinnen und Ärzte <i>Fédération des médecins suisses</i> Federazione dei medici svizzeri		X	X	
GELIKO <i>GELIKO</i>	Schweizerische Gesundheitsligen-Konferenz <i>Conférence nationale suisse des ligues de la santé</i>		X		

¹ Soutient WWF (LRV) et VCS (LSV)

Abréviations utilisées dans le rapport	Participants à la consultation	OEaux	OPair-OEne	OPB	OParcs
GELIKO	Conferenza nazionale svizzera delle leghe per la salute				
Krebsliga <i>Ligue contre le cancer</i> Lega contro il cancro	Krebsliga Schweiz <i>Ligue suisse contre le cancer</i> Lega svizzera contro il cancro		X		
Lungenliga <i>Ligue pulmonaire</i> Lega polmonare	Lungenliga Schweiz <i>Ligue pulmonaire Suisse</i> Lega polmonare svizzera		X		
SGPG SSSP SSSP	Schweizerische Gesellschaft der Fachärztinnen und -ärzte für Prävention und Gesundheitswesen <i>Société suisse des médecins spécialistes en prévention et santé publique</i> Societa svizzera dei medici specialisti in prevenzione e salute pubblica		X		
Herzstiftung <i>Fondation de cardiologie</i> Fondazione di cardiologia	Schweizerische Herzstiftung <i>Fondation suisse de cardiologie</i> Fondazione svizzera di cardiologia		X		
mfe <i>mfe</i> mfe	Haus- und Kinderärzte Schweiz <i>Médecins de famille et de l'enfance Suisse</i> Medici di famiglia e dell'infanzia Svizzera		X	X	
Unternehmen Entreprises Aziende					
BASF	BASF Schweiz AG	X			
BKW	BKW Energie AG	X	X		
Boss Feuerungskontrollen	Fa. Bruno Boss Feuerungskontrollen		X		
Heitzmann	Heitzmann AG		X		
KKAG	Konrad Keller AG		X		
LIGNO	Lignocalor AG		X		
Novartis	Novartis Pharma AG	X			
OS	OekoSolve AG		X		
Perler Ofen	Perler Ofen GmbH		X		

Abréviations utilisées dans le rapport	Participants à la consultation	OEaux	OPair-OEne	OPB	OParcs
Roche	F. Hoffmann-La Roche AG	X			
Rolic	Rolic Technologies Ltd		X		
SAG	Schmid AG, energy solutions		X		
Silent-Power	Silent-Power AG		X		
SK	SWISS KRONO AG		X		
Weitere Verbände und Vereine Autres milieux intéressés Altre organizzazioni e associazioni					
AeCS AéCS	Aero-Club der Schweiz Aéro-Club de Suisse				X
Akademien Schweiz Académies suisses Academie svizzere	Schweizerische Akademie der Wissenschaften Académies suisses des sciences Academie svizzere delle scienze		X		X
Alpen-Initiative Initiative des Alpes Iniziativa delle Alpie	Alpen-Initiative Initiative des Alpes Iniziativa delle Alpie		X		
Bildungscoalition	Bildungscoalition NGO CoalitionEducation ONG				X
Dr. Brändli und Dr. Schiltknecht	Dr. med Otto Brändli und Dr. J. Schiltknecht		X		
Eawag Eawag Eawag	Eidgenössische Anstalt für Wasserversorgung, Abwasserreinigung und Gewässerschutz <i>Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux</i> Istituto federale per l'approvvigionamento, la depurazione e la protezione delle acque	X			X
EKL CFHA CFIAR	Eidgenössische Kommission für Lufthygiene <i>Commission fédérale de l'hygiène de l'air</i> Commissione federale d'igiene dell'aria		X		

Abréviations utilisées dans le rapport	Participants à la consultation	OEaux	OPair-OEne	OPB	OParcs
EKLB CFLB CFLR	Eidgenössische Kommission für Lärmbekämpfung <i>Commission fédérale pour la lutte contre le bruit</i> Commissione federale per la lotta contro il rumore			X	
EMPA EMPA EMPA	Eidgenössische Materialprüfungs- und Forschungsanstalt <i>Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche</i> Laboratorio federale di prova dei materiali e di ricerca		X		
ETH Zürich	Eidgenössische Technische Hochschule Zürich		X		
Netzwerk Schweizer Pärke <i>Réseau des parcs suisses</i> Rete die parchi svizzeri	Netzwerk Schweizer Pärke <i>Réseau des parcs suisses</i> Rete die parchi svizzeri				X
R. Lustenberger	Ruedi Lustenberger		X		
SAC CAS CAS	Schweizer Alpen-Club <i>Club Alpin Suisse</i> Club Alpino Svizzero				X
SHA	Swiss Helicopter Association				X
UBE	UNESCO Biosphäre Entlebuch				X
VCS ATE ATA	Verkehrs-Club der Schweiz <i>Association transports et environnements</i> Associazione traffico e ambiente		X	X	
WSL WSL WSL	Eidgenössische Forschungsanstalt für Wald, Schnee und Landschaft <i>Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage</i> Istituto federale di ricerca per la foresta, la neve e il paesaggio	X			X